

TRANSMISSION
de l'**I**NFORMATION
aux **M**AIRES



T I M de l' A U D E

Mise à jour 2025

**ZOOM sur la zone urbaine de la commune
Luc-sur-Aude**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude
105, Boulevard Barbès - 11838 Carcassonne Cedex
Téléphone : 04 68 10 31 00 - Télécopie 04 68 71 24 26

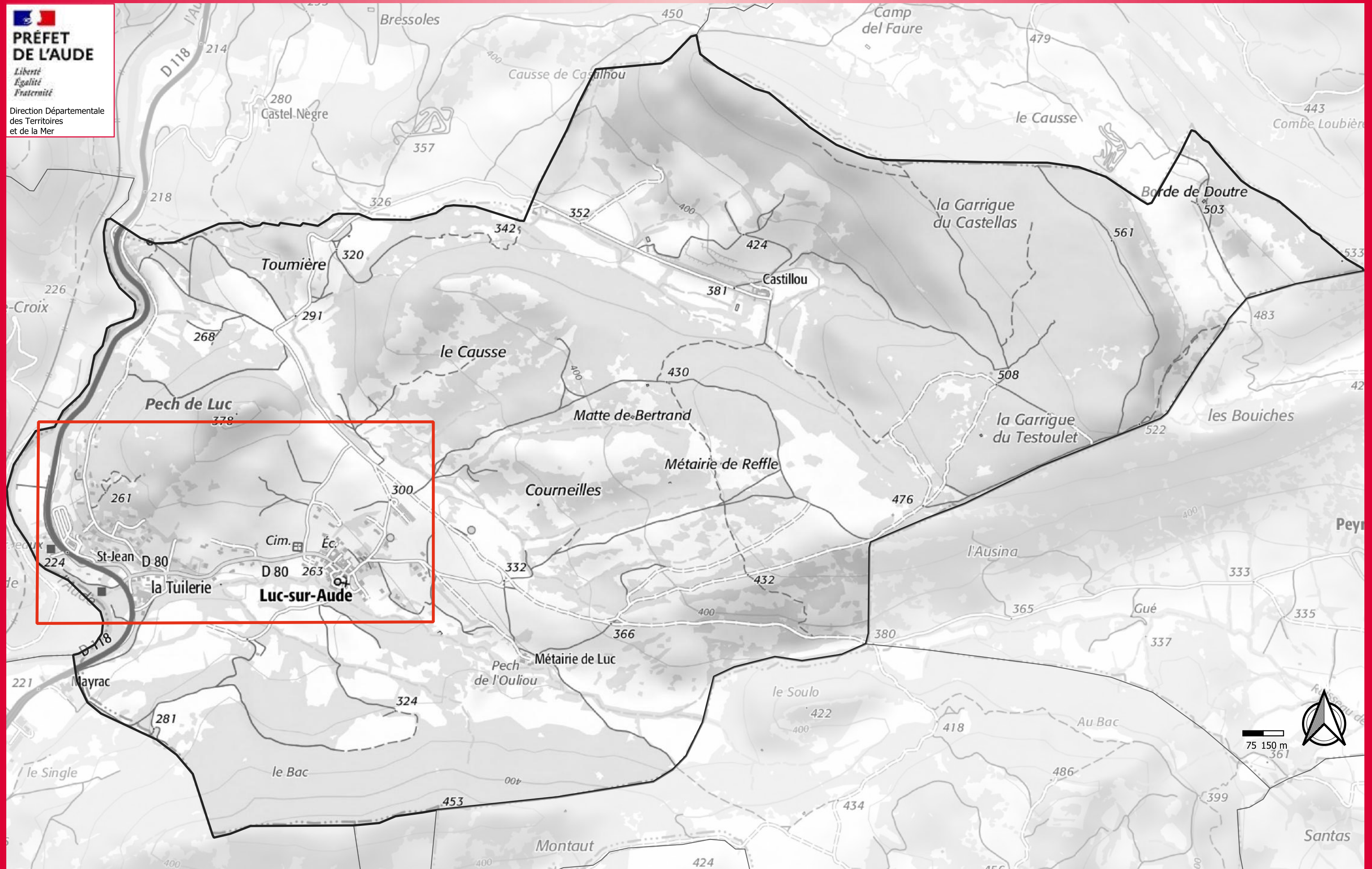
Localisation du zoom dans la commune



**PRÉFET
DE L'AUDE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer



DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS

Transmission d'informations au maire

Luc-sur-Aude

INFORMATIONS GENERALES

Ce document reprend de manière non exhaustive les cartographies présentes dans le TIM en se focalisant sur la zone urbaine pour une meilleure lisibilité.

Pour plus d'informations, et pour retrouver l'ensemble des risques présents sur la commune se référer au document principal.

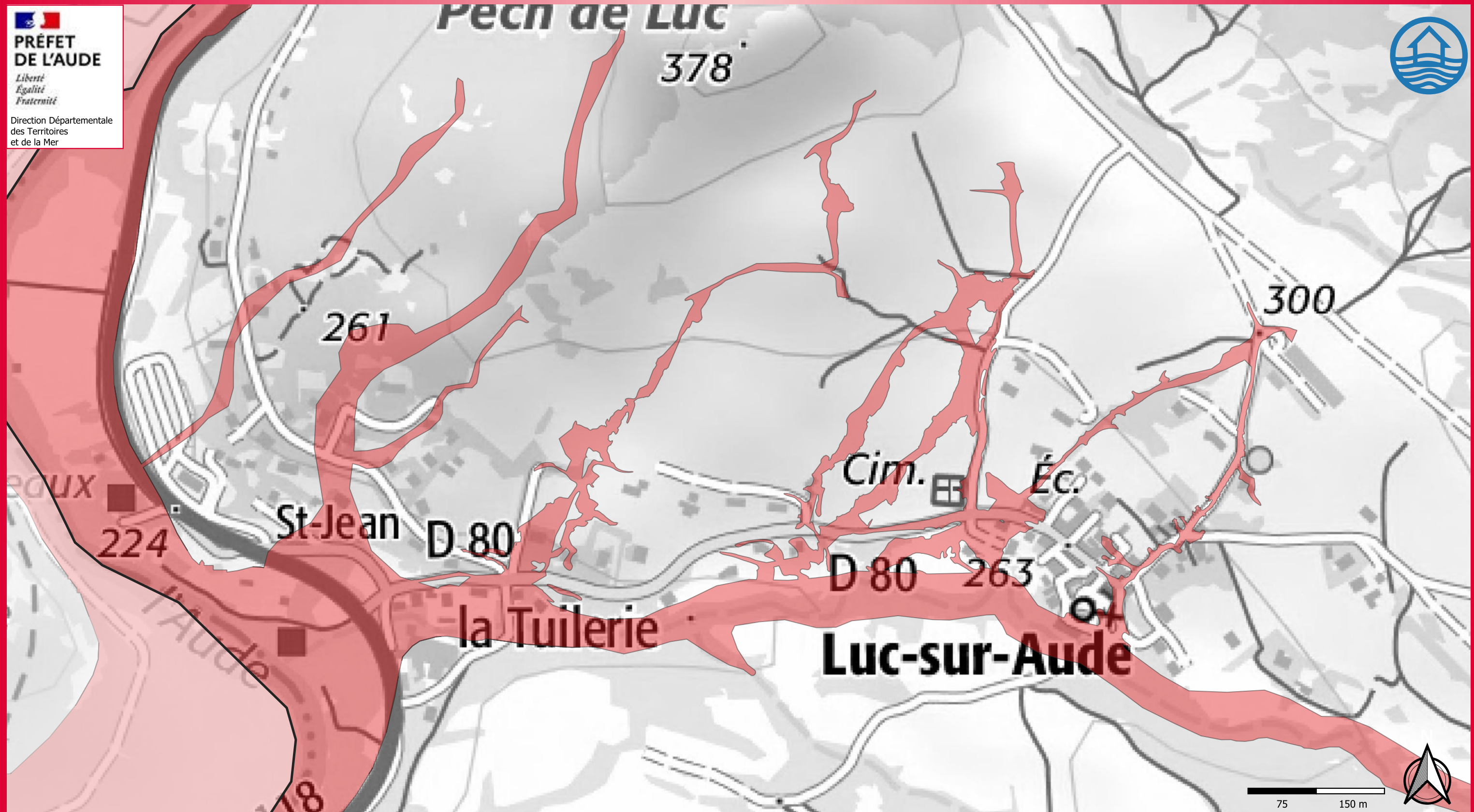
LISTE DES ZOOMS CARTOGRAPHIQUES SUR LA ZONE URBAINE

Inondation				Feu de forêt	Mouvements de terrain				Tsunami	Risques technologiques			
Crue rapide	Remontée de nappe	Ruissellement	Submersion marine		Retrait et gonflement d'argiles	Effondrement	Glissement	Chute de blocs		Industriel	Transport de matières dangereuses	Rupture de barrage	Rupture de digue
X	X	X		X	X	X	X	X			X	X	

Inondation par montée rapide de cours d'eau



Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer



Légende

- études hydrologiques
- plan surfaces submersibles
- PPRI approuvé
- Atlas des zones inondables

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT DES L'ALERTE :
S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, Etat).
- se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie),
- prévoir les gestes essentiels,
- fermer portes et fenêtres,
- couper le gaz et l'électricité,
- commencer à déplacer les objets de valeur et les produits polluants.

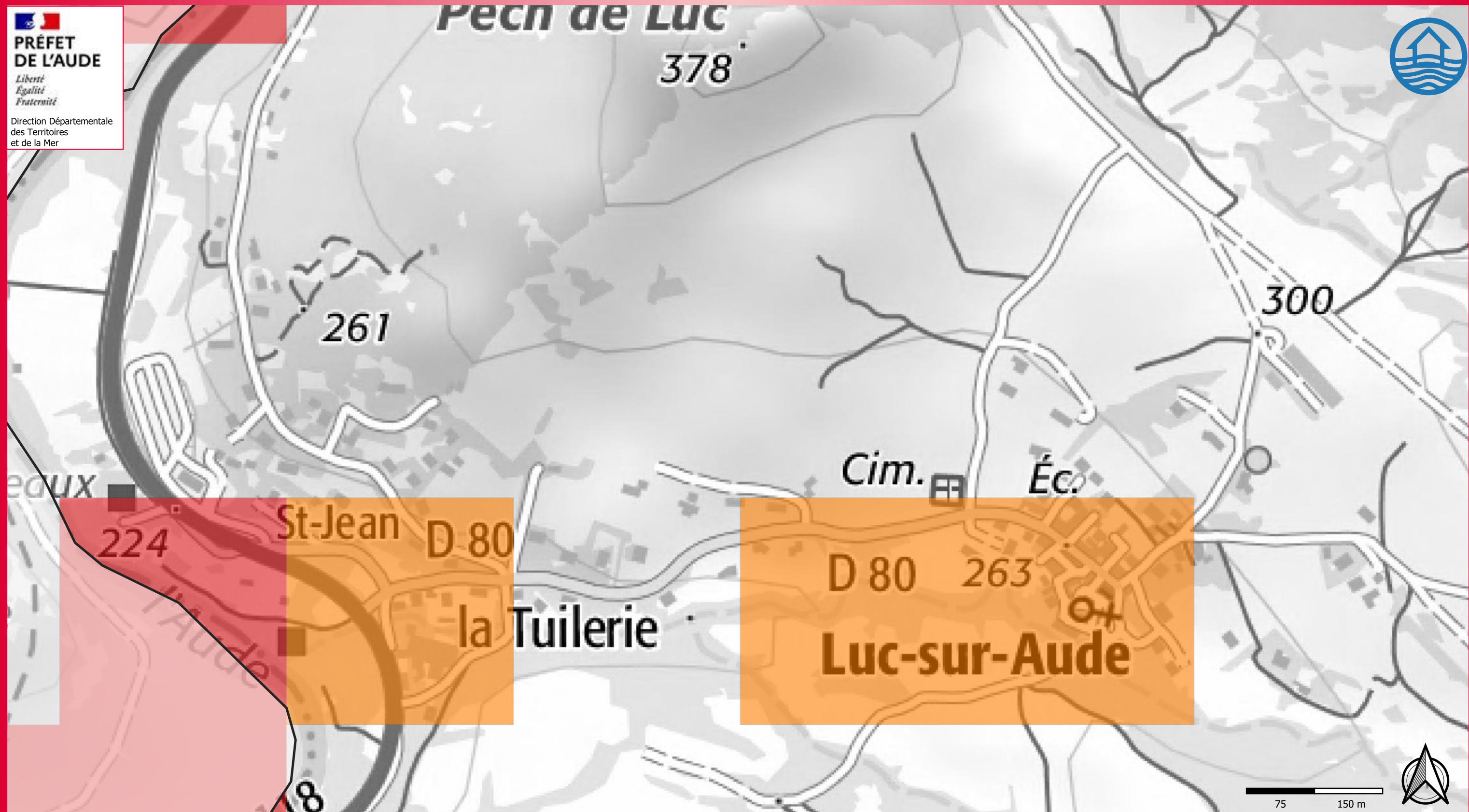
PENDANT L'INONDATION :
- se tenir informé de la montée des eaux (radio, mairie, service d'annonce des crues...),
- déplacer les objets de valeur et les produits polluants,
- éviter de rester bloqué (quitter les lieux dès que l'ordre en est donné).

APRÈS :
- aérer et désinfecter les pièces,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche,
- s'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie),
- faire l'inventaire des dommages.

Inondation par remontée de nappe



Liberté
Égalité
Fraternité
Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer



Légende

- Débordements de nappe potentiels
- Inondations de cave potentielles

CONSIGNES DE SECURITÉ

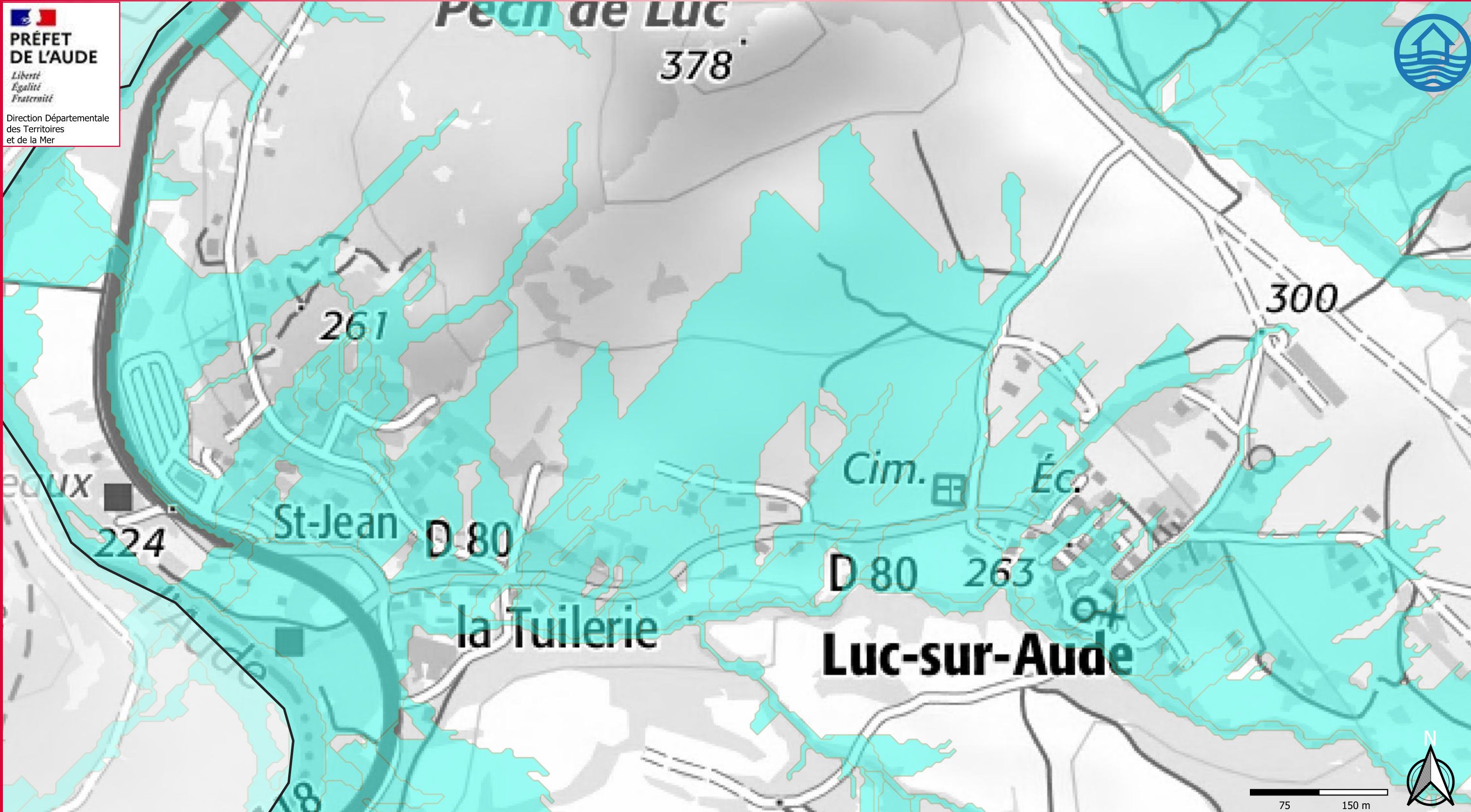
Lorsque les conditions sont réunies pour que le phénomène se produise, celui-ci ne peut être évité. En revanche certaines précautions doivent être prises pour éviter les dégâts les plus importants :

- éviter la construction d'habitation dans les vallées sèches, ainsi que dans les dépressions des plateaux calcaires,


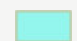
- déconseiller la réalisation de soussol dans les secteurs sensibles, ou réglementer leur conception (préconiser que le sous-sol soit non étanche, que le circuit électrique soit muni de coupe-circuit sur l'ensemble des phases d'alimentation, y réglementer l'installation des chaudières et des cuves de combustible, y réglementer le stockage des produits chimiques, des phytosanitaires et des produits potentiellement polluants ...),

- ne pas prévoir d'aménagements de type collectifs (routes, voies ferrées, trams, édifices publics, etc...) dans ces secteurs,
- mettre en place un système de prévision du phénomène. Dans les zones sensibles à de tels phénomènes, un tel système doit être basé sur l'observation méthodique des niveaux de l'eau des nappes superficielles.

Inondation par ruissellement



Légende

-  EXZECO zones d'accumulation
-  EXZECO zones de ruissellement

CONSIGNES DE SECURITÉ

Les secteurs identifiés par la méthode EXZECO sont susceptibles de phénomène de ruissellement en cas de pluie intense.

Les zones d'accumulation des eaux identifiées dans la carte ci-contre peuvent également se remplir par le même phénomène et les vies humaines présentes dans ces secteurs peuvent être en danger.

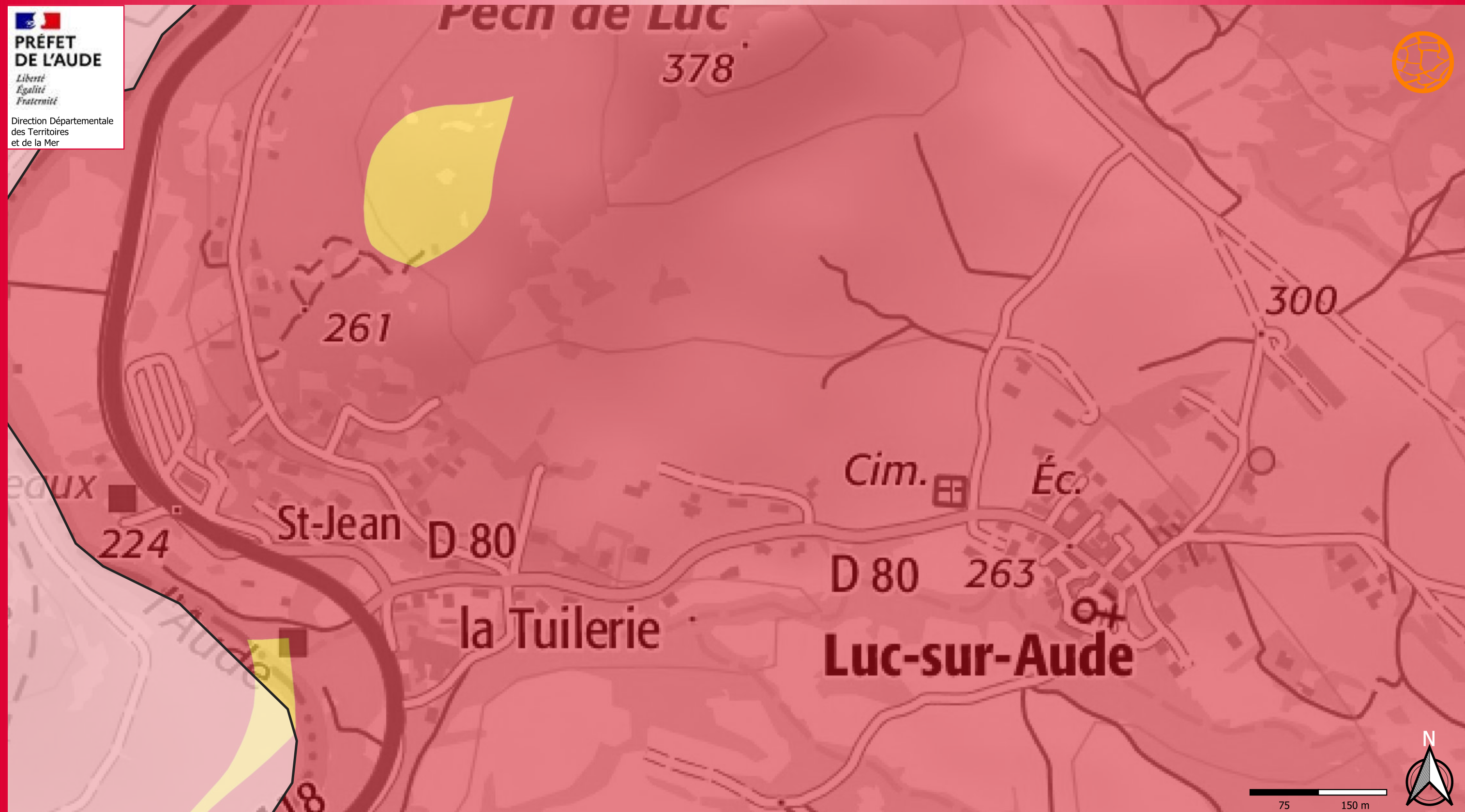
Il vous appartient de recenser les voies qui pourraient être coupées en raison d'un fort ruissellement ainsi que les enjeux impactés. Vous prévoyez dans votre Plan Communal de Sauvegarde toutes les mesures de protection et d'alerte des enjeux concernés. Cette connaissance vous permettra également d'élaborer votre schéma d'assainissement pluvial, obligatoire dans le cadre de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Notamment, il déterminera les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement. Ce schéma précisera aussi les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Risque Retrait et gonflement d'Argile



Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer



Légende

- aléa faible
- aléa moyen
- aléa fort

CONSIGNES DE SECURITÉ

AVANT :

s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- mettre en oeuvre les mesures constructives pour réduire le risque:
Les fondations doivent être profondes, car c'est en surface que le sol subit les plus fortes déformations. Un ancrage homogène des fondations, même sur un terrain en pente, permet de répartir équitablement le poids de l'habitation.

PENDANT :

- surveiller l'évolution du bâtiment,
- signaler toute évolution dangereuse à la mairie,
- évacuer le bâtiment si nécessaire

APRÈS :

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- la sécurité des personnes et des biens peut passer par l'adoption de mesures de délocalisation des biens.

Risque Effondrement de terrain



Liberté
Égalité
Fraternité
Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer



Légende

- Cavité effondrée
- Cavité existante
- ▲ Effondrement
- Très faible
- Faible
- Moyen
- Elevé

CONSIGNES DE SECURITÉ

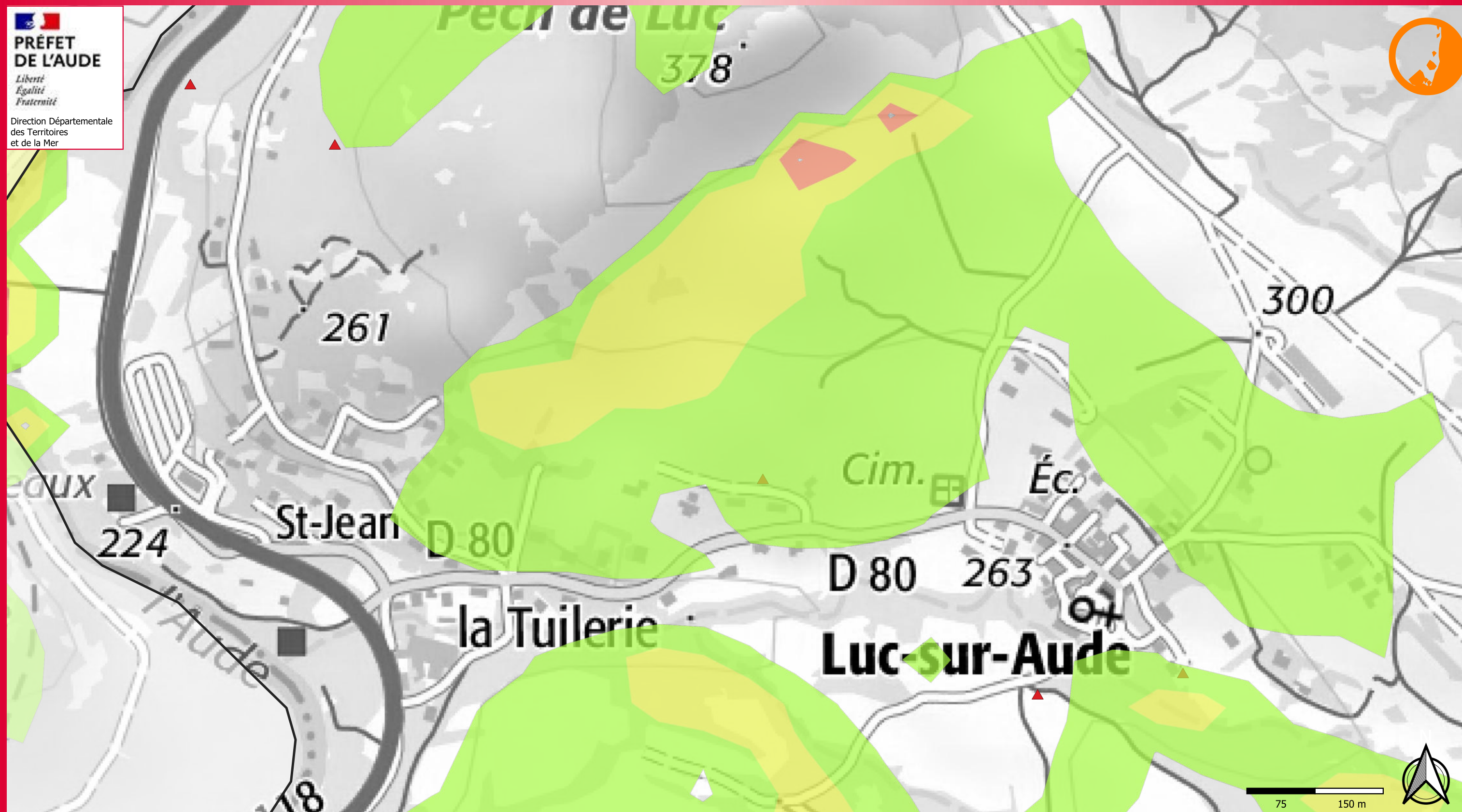
AVANT :
- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- en cas de risque avéré, mettre en oeuvre les dispositions de protection passive pour renforcer les structures des constructions menacées.

PENDANT :
- fuir les zones d'effondrement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRÈS :
- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à la disposition des secours.

Risque Glissement de terrain


PRÉFET DE L'AUDE
*Liberté
Égalité
Fraternité*
Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer



CONSIGNES DE SECURITÉ

AVANT :

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.


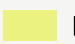
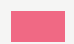

PENDANT :

- fuir les zones de glissement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRÈS :

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à la disposition des secours.

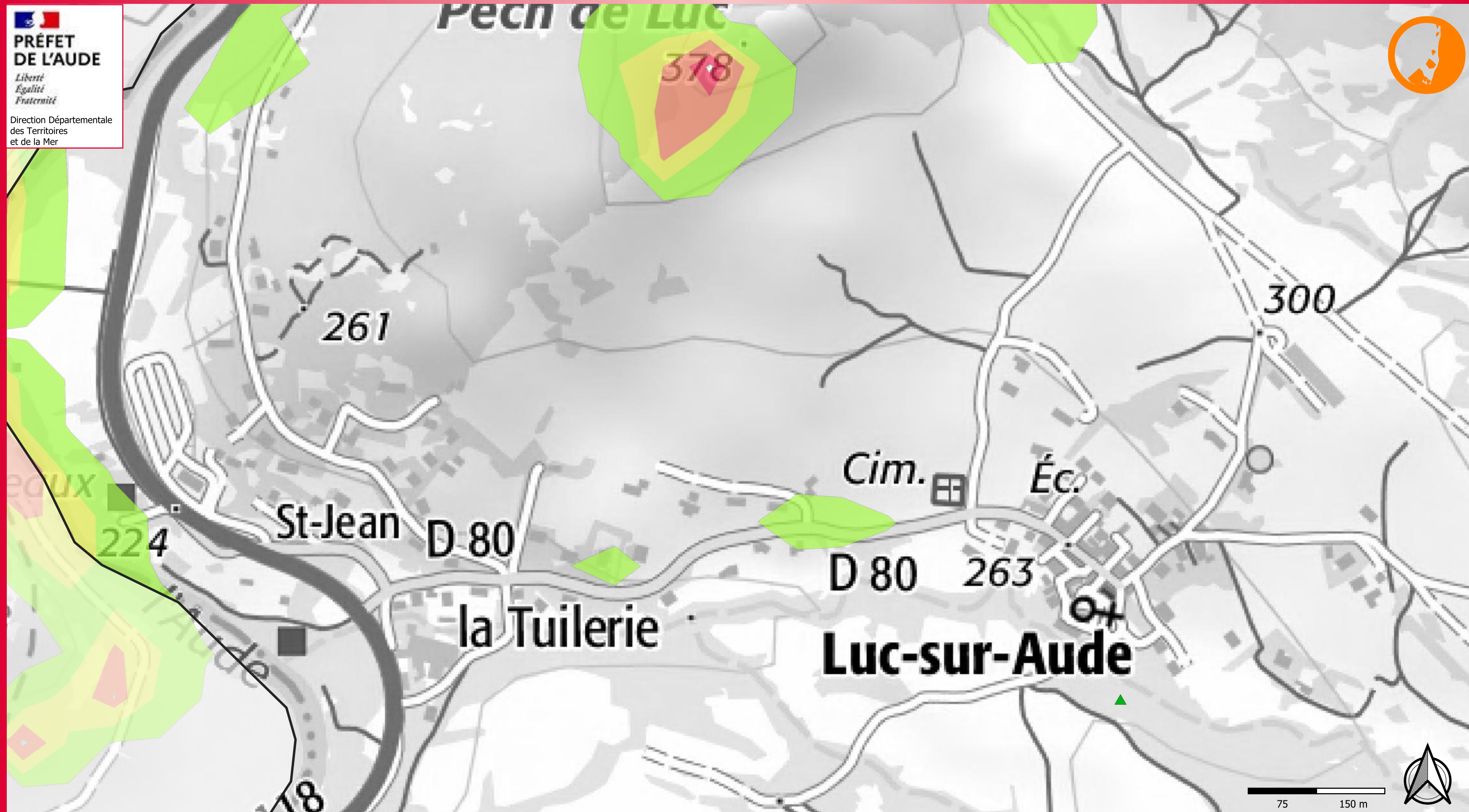
Légende

- | | |
|---|---|
|  Elevé |  Faible |
|  Fort |  Très faible |
|  Moyen |  Glissement |

Risque Chutes de blocs



Liberté
Égalité
Fraternité
Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer



Légende

- | | |
|----------------|-------------|
| Chutes de bloc | Moyen |
| Elevé | Faible |
| Fort | Très faible |

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT :

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT :

- fuir les zones d'éboulement,
- gagner au plus vite des espaces ouverts ou sans risque,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- informer les autorités au plus tôt

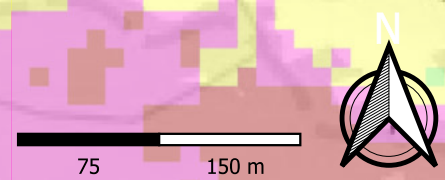
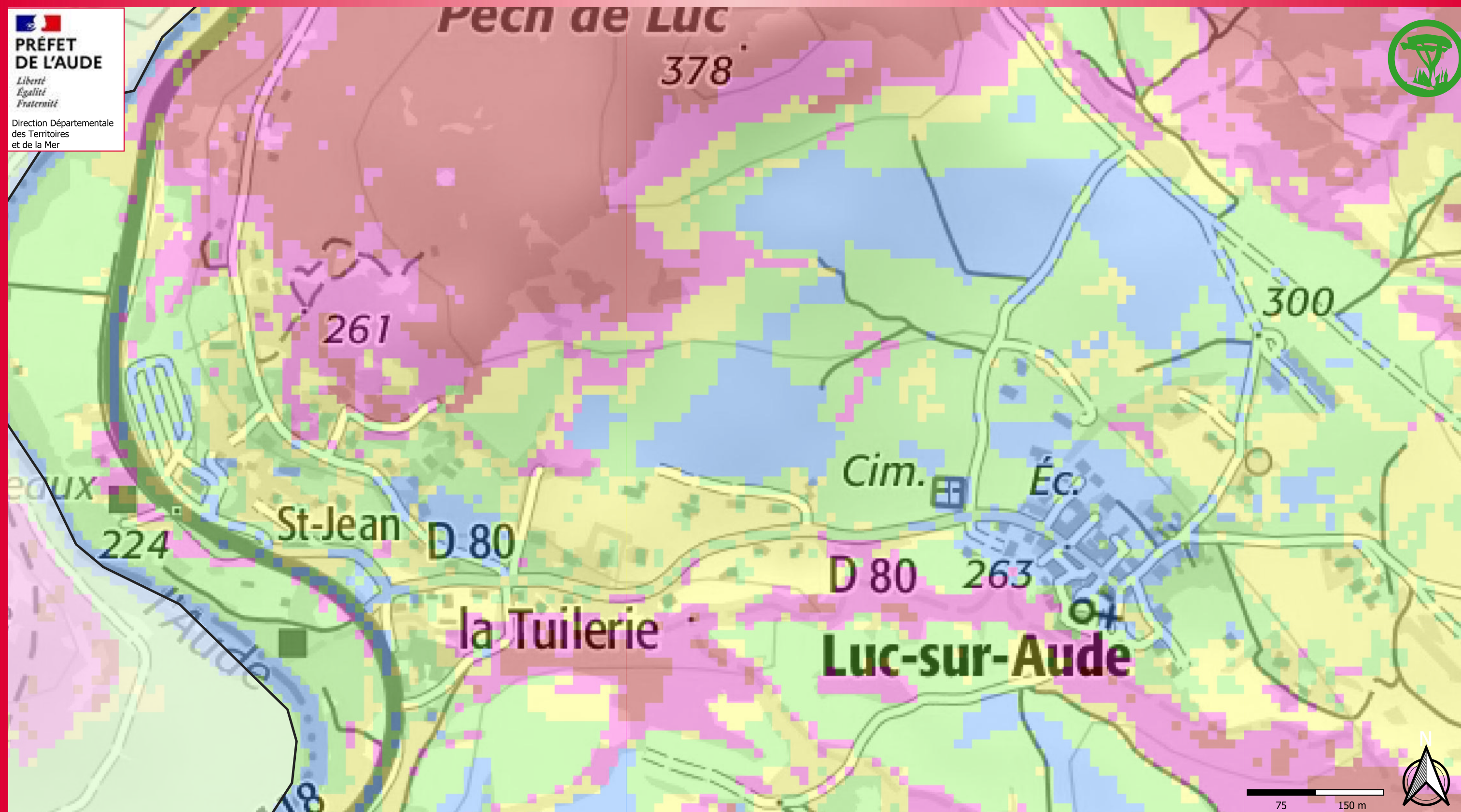
APRÈS :

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à la disposition des secours.

Risque Incendie de forêt



Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer



Légende

Très faible	Très fort
Faible	aléa en cours de révision
Moyen	
Fort	

CONSIGNES DE SECURITÉ

Que faire lorsque l'incendie se déclare et s'approche :

- Appelez les sapeurs-pompiers, en composant le 18 ou le 112, précisez la localisation exacte du départ de feu, la couleur et l'importance de la fumée, la direction de la progression, les enjeux menacés.
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, fermez tous les volets et la trappe de la cheminée, occulrez les aérations, ouvrez le portail extérieur pour faciliter l'accès des secours, arrosez les volets, portes et toutes les parties en bois, rentrez les tuyaux d'arrosage.
- Ayez à portée de main une lampe de poche et un téléphone portable.
- Rentrez dans la maison avec toute votre famille, placez contre le bas des portes des serpillières mouillées.
- Ne quittez pas votre maison sans ordre formel d'évacuation.



CONSIGNES DE SECURITÉ :

DES LE SIGNAL D'ALERTE:

S'efforcer de conserver son calme et son sang froid.
Ne pas rester dans un véhicule. / Rejoindre le bâtiment le plus proche. S'y confiner en obstruant toutes les entrées d'air et en arrêtant la ventilation et la climatisation.
S'éloigner des portes et fenêtres.
Se tenir informé en écoutant la radio (France Inter et radio locale)
Ne pas fumer.

Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille. Ne pas téléphoner afin d'éviter l'encombrement des lignes nécessaires aux services de secours.
Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

EN CAS D'ÉVACUATION (annoncée par la radio):

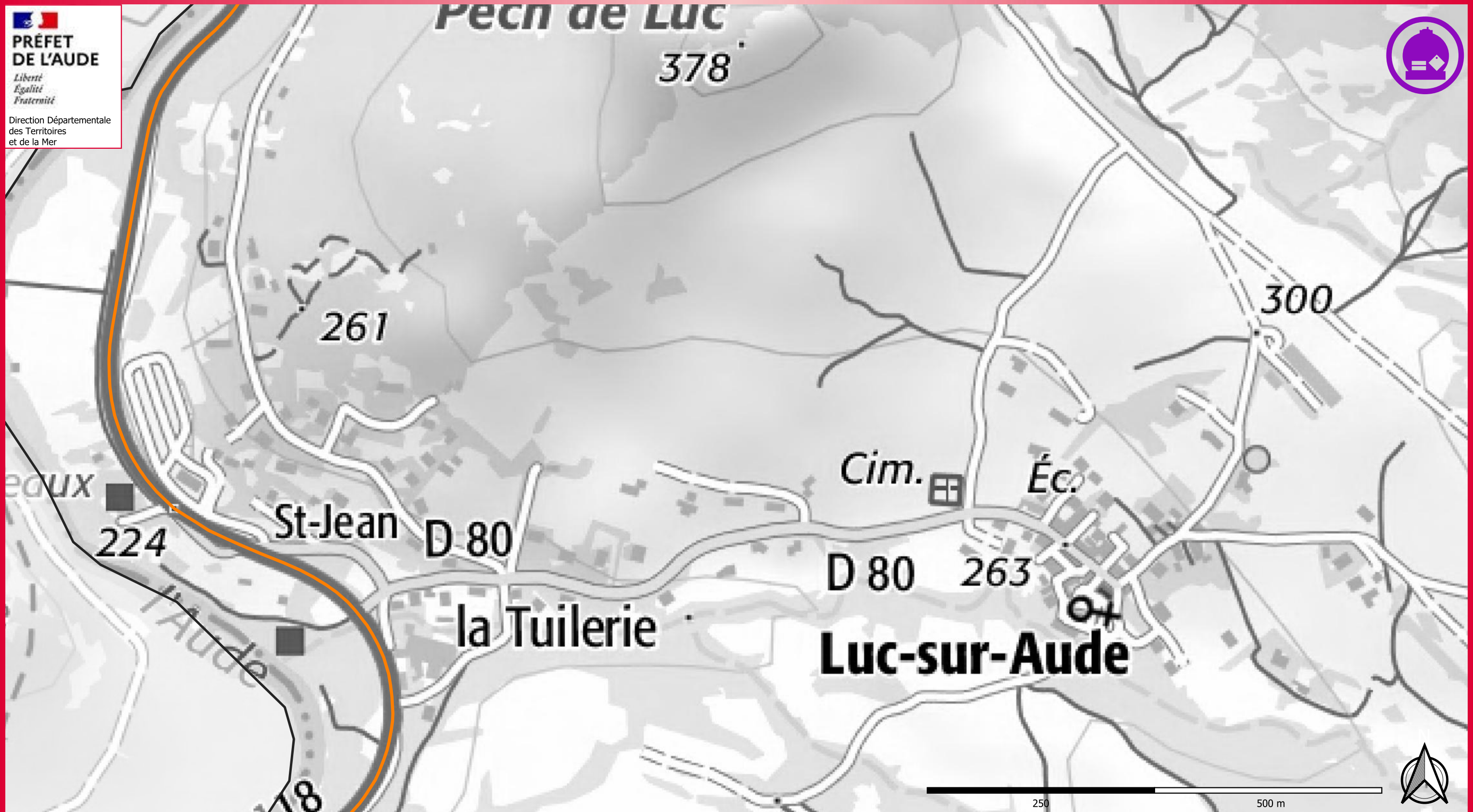
Se munir des papiers importants : carte d'identité, livret de famille, livrets médicaux. Se munir des médicaments indispensables et d'une bouteille d'eau.
Couper l'eau, le gaz et l'électricité
Gagner le point de rassemblement indiqué
Se conformer aux consignes qui seront transmises. Ne pas utiliser de véhicule personnel sauf instructions contraires des autorités.

Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)



Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer



Légende

- Canalisations de gaz
- Routes principales
- Voies ferrées

CONSIGNES DE SECURITÉ :

AVANT :

- connaître les risques,
- connaître le signal d'alerte (sirène),
- connaître les consignes de confinement : le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute.

PENDANT - ALERTER ET SE PROTÉGER :

- si vous êtes témoin de l'accident, donner l'alerte (sapeurs-pompiers 112 ou 18 ; police ou gendarmerie 17) en précisant : le lieu, la nature du moyen de transport et du sinistre, le nombre de victimes, le numéro du produit et le code de danger.
- s'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ;
- s'éloigner si un nuage toxique vient vers vous,
- fuir selon un axe perpendiculaire au vent,
- se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement),

- se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

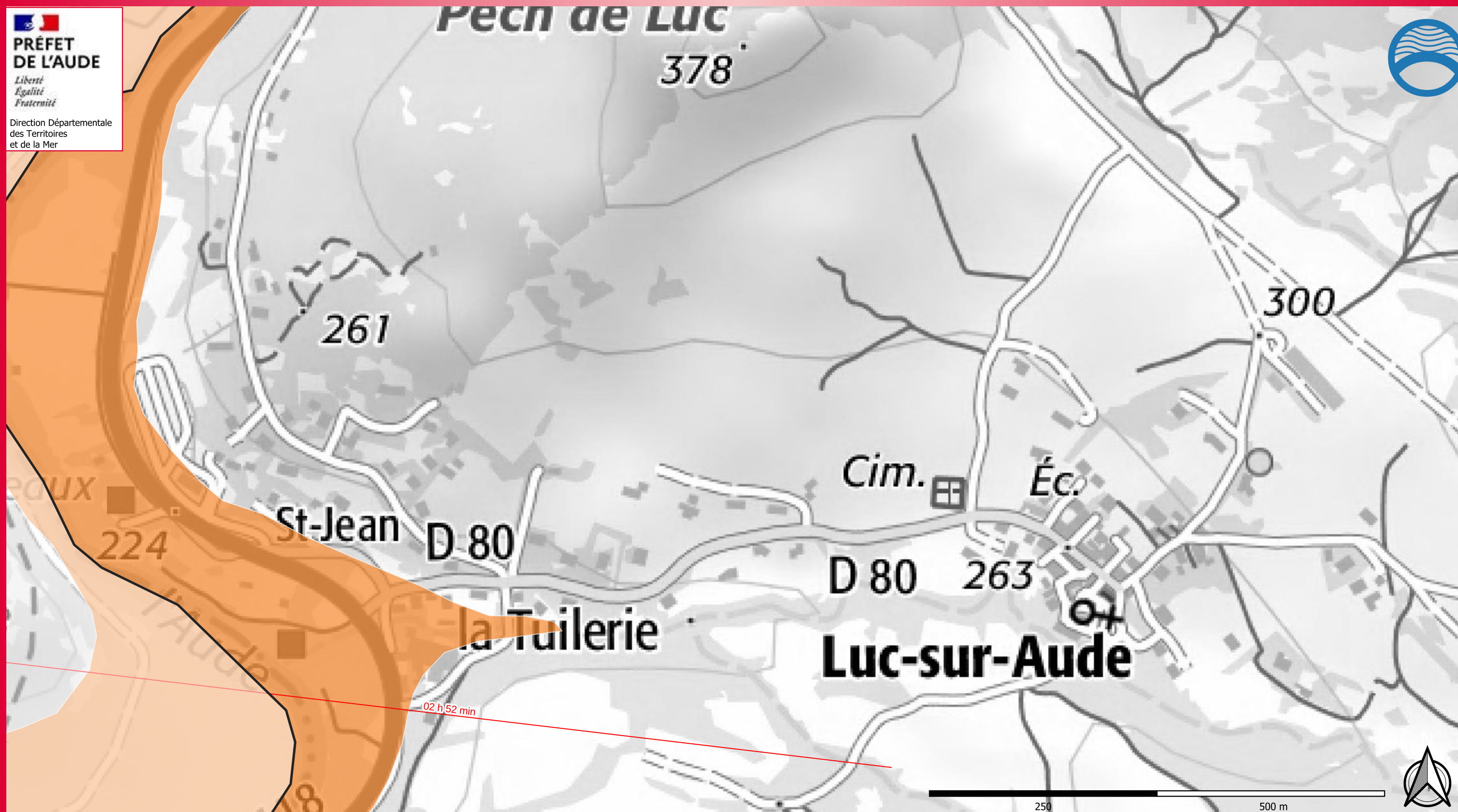
- Si vous entendez la sirène :

- se confiner, obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées...), arrêter la ventilation,
 - s'éloigner des portes et fenêtres,
 - ne pas fumer,
 - ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés), ne pas téléphoner.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Barrage de Matemale



Liberté
Égalité
Fraternité
Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer

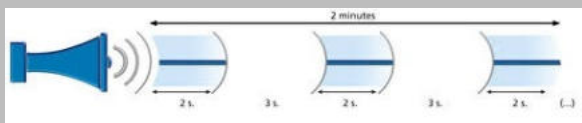


Légende

- Matemale - temps
- Matemale - onde de rupture

CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

AVANT :
S'informer sur le système spécifique d'alerte. Il s'agit d'une corne de brume émettant pendant au moins deux minutes avec des émissions de deux secondes séparées d'interruptions de trois secondes.



DÈS L'ALERTE :

En cas de rupture de barrage, il convient d'évacuer et de rejoindre le plus rapidement possible les points les plus hauts, et plus proches listés dans le PPI (Plan Particulier d'Intervention) ou à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.

Respecter les recommandations suivantes :

- Ne prenez pas l'ascenseur
- N'allez pas chercher vos enfants.
- Ne revenez pas sur vos pas
- Coupez l'électricité

APRÈS :

- N'encombrez pas les réseaux téléphoniques

- Respectez les consignes des autorités diffusées dans les médias, sur les sites et réseaux sociaux de la préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement.

APRÈS :

Informez-vous auprès de votre mairie pour connaître la marche à suivre concernant le possible retour dans votre habitation.

Veillez aux personnes en difficulté (personnes âgées, à mobilité réduite) près de chez vous.